

(Re)Définir le Projet associatif

- Définir/Mettre à jour les orientations stratégiques de l'association.
- Fédérer autour d'objectifs communs

■ NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

L'objet de l'association est sa raison d'être, ce pour quoi elle a été créée. Pour réaliser cet objet, il est nécessaire de définir des objectifs qui guideront l'action. Différentes orientations peuvent être retenues en fonction des contextes dans lesquels évolue l'association et de ses perspectives d'évolution. Définir une stratégie implique d'identifier et de mobiliser des moyens humains, matériels et financiers à moyen et long terme au service du projet associatif.

La Cda propose un accompagnement en 5 étapes :

- 1 - Analyse de l'association : historique, gouvernance, activités, ...
- 2 - Identification des outils de suivi et d'évaluation de l'association et de ses actions
- 3 - Aide à la définition des objectifs, des orientations, des actions et des moyens
- 4 - Appui à la rédaction/mise à jour du projet associatif
- 5- Soutien à la présentation et à la validation

Nos méthodes

Conduite d'entretiens
Animation de groupes de travail
Etude documentaire : statuts, rapports d'activités

Chaque action d'accompagnement se base sur les besoins spécifiques de l'association.

Tarif horaire non-adhérents : 70 €/heure / Tarif adhérents : 65 €/heure

■ VOTRE CONTACT

Claudia ZIM-IOU-SIE, Responsable mission Projets

Chambre des associations - 2, avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint Maur des Fossés
Tél. : 01.48.83.66.40 - Email : cda@cda-asso.com - Site web : www.cda-asso.com

N'hésitez pas à nous contacter afin d'échanger sur votre projet.

■ LA CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

La Cda accompagne les porteurs de projets, bénévoles et dirigeants associatifs.

Ses missions depuis 1998 :

- Soutenir la création et le développement d'associations
- Accueillir, conseiller, former les acteurs associatifs
- Valoriser l'engagement associatif

Ce sont ainsi plus de 300 personnes qui bénéficient, chaque année, de nos services.

NOS PRINCIPES D'ACTION :

- **L'innovation** : notre capacité formuler des idées et mettre en place des solutions nouvelles aux problèmes ou difficultés rencontrés par les acteurs du monde associatif
- **L'adaptabilité** : au contexte, aux évolutions de la société, technologiques, réglementaires, etc.
- **La réactivité** : favorisée par la flexibilité du fonctionnement de l'association et la rapidité du circuit interne de prise de décision
- **La rigueur** : dans les réponses apportées aux acteurs du monde associatif »